

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 81 16414

-
- ⑭ Outil pour percer les semelles de chaussures en vue de leur fixation sur patins à roulettes.
- ⑮ Classification internationale (Int. Cl.³). A 43 D 8/02; A 63 C 17/00.
- ⑯ Date de dépôt..... 26 août 1981.
- ⑰ ⑱ ⑲ Priorité revendiquée :
- ⑳ Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 9 du 4-3-1983.
-
- ㉑ Déposant : DIEU André. — FR.
- ㉒ Invention de : André Dieu.
- ㉓ Titulaire : *Idem* ㉑
- ㉔ Mandataire : Cabinet Metz Patni,
95, rue de la Ganzau, 67100 Strasbourg.
-

L'invention se rapporte à un outil à main permettant de percer les semelles des chaussures neuves ou usagées en vue de leur fixation sur des patins à roulettes.

La fixation classique de la chaussure sur le patin à 5 roulettes s'effectue à l'aide de lanières. Des éléments de blocage à pincement ou à perforations assurent le maintien et le bridage des lanières.

Malgré la solidité de ces éléments, la chaussure reste plus ou moins flottante en raison notamment de la force importante qu'il faut posséder pour réaliser un bridage suffisant. 10

Cette fixation classique continue à être employée sur des patins bon marché dans le domaine du jouet notamment où les patins sont vendus dans une seule dimension pouvant se régler en longueur.

Le patin à roulettes a considérablement évolué ces dernières années et se trouve actuellement pratiqué par des adultes. 15

La semelle réalisée précédemment en deux parties extensibles devient monobloc, servant de support de fixation aux 20 chaussures qui y sont solidarisiées par des moyens de fixation mécanique habituels, par exemple vis et boulons.

Pour commercialiser ce type de patins, il faut disposer en magasin d'un approvisionnement important qui correspond à chaque pointure ou demi-pointure.

L'outil à main selon l'invention a pour but de remédier à cet inconvénient. 25

Il permet à l'utilisateur de réaliser lui-même la fixation au patin à roulettes à partir d'une chaussure neuve ou usagée qui lui sied parfaitement.

Ainsi, l'utilisateur apparaît satisfait en raison de l'adaptation et le contact parfait de son pied au patin et l'approvisionnement en magasin se résoud par l'achat de quelques modèles. 30

A cet effet, l'outil à main selon l'invention comprend un manche terminé vers le haut par un élément de préhension et 35 prolongé vers le bas par un tube à extrémité coupante et à gorge verticale de dégagement à sortie latérale.

D'autres caractéristiques techniques et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, effectuée à titre d'exemple non limitatif en référence aux dessins accompa-

gnants dans lesquels :

- . la figure 1 est une vue en coupe longitudinale de l'outil à main selon l'invention dans une première forme de réalisation;
- . la figure 2 est une vue en plan d'une autre réalisation avec
5 manche en crochet.
- . la figure 3 est une vue mixte en plan et en coupe longitudinale d'une variante adaptable sur porte-outil du type par exemple clé de montage.

L'outil à main selon l'invention se compose d'un manche 1 terminé vers le haut par un élément de préhension 2, par exemple sous la forme d'une poignée 3 en barre transversale 4 (figure 1) ou en crochet 5 (figure 2).

10 La poignée 4 est réalisée dans le mode représenté en figure 1 selon un élément séparé qui s'adapte par emmanchement à force, blocage par vis, surmoulage ou tout autre, sur le manche 1.

Selon le deuxième mode de réalisation, la poignée est
15 conformée dans l'extrémité du manche, par exemple par coudage et cintrage, jusqu'à la formation d'un crochet.

Ledit crochet laisse un espace suffisant dans sa partie extrême par rapport au manche pour le passage des doigts, permettant ainsi une prise optimale.

20 Le manche 1, réalisé dans un tube, se poursuit vers le bas par une zone de découpe et de dégagement.

Son extrémité 6, de préférence conique, présente un contour éfilé et/ou à structures abrasives ou en rape servant à pratiquer dans la matière de la semelle des ouvertures ponctuelles
25 pour le passage des fixations, par exemple à vis et écrous.

Le tube formant le manche est creux le long de sa partie inférieure constituant ainsi un couloir 7 d'évacuation des déchets accumulés à l'intérieur du tube.

30 Une sortie latérale 8 assure leur évacuation à l'extérieur.

Une conformation intérieure appropriée telle que filets hélicoïdaux, cannelures ... pourra en outre être prévue de manière à faciliter la remontée des déchets pendant le travail.

La variante représentée en figure 3 comporte un corps de forme générale semblable à celui d'une vis à tête profilée 9 par exemple hexagonale sans élément de préhension. Cette tête s'adapte dans l'extrémité 10 d'un porte-outil 11 du type par exemple clé de montage.

Pour pratiquer les perforations, on procède de la façon suivante.

Après avoir marqué les emplacements sur la semelle, on place l'outil selon l'invention en contact avec la semelle et on tourne en appuyant. Au bout de quelques tours, la semelle est traversée par l'outil. Il suffit d'évacuer les déchets accumulés dans l'outil en inclinant, au besoin, pour pratiquer un nouveau perçage.

L'intérêt de l'invention réside dans le fait qu'elle permet à l'utilisateur d'effectuer les perçages et de fixer la
5 chaussure lui-même sans avoir recours à des engins spécialisés.

Il est bien entendu que diverses modifications apportées à l'invention décrite ci-dessus telles que variantes directes sans apport inventif, substitutions par des éléments équivalents, adjonction d'éléments inopérants ... ne sauraient faire
10 échapper à la présente protection.

REVENDICATIONS

1. Outil à main pour percer les semelles de chaussures en vue de leur fixation sur patins à roulettes caractérisé en ce qu'il comprend un manche (1) terminé en partie supérieure par un élément de préhension (2) et prolongé vers le bas par
5 une zone de coupe et de dégagement constituée d'une extrémité conique (6) à contours tranchants ou abrasifs et d'un couloir intérieur (7) à sortie latérale (8).

2. Outil selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'élément de préhension est conformé en crochet (5) dans la
10 prolongation du corps du manche.

3. Outil selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'élément de préhension est une pièce transversale (4) rapportée sur le manche.

4. Outil selon la revendication 1 caractérisé en ce
15 que le corps du manche est réalisé en tube.

5. Outil selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'élément de préhension (2) est remplacé par une tête profilée (9) adaptable à l'extrémité d'un porte-outil.

6. Outil selon les revendications 1 et 5 caractérisé en ce que la tête (9) est hexagonale.

FIG.1

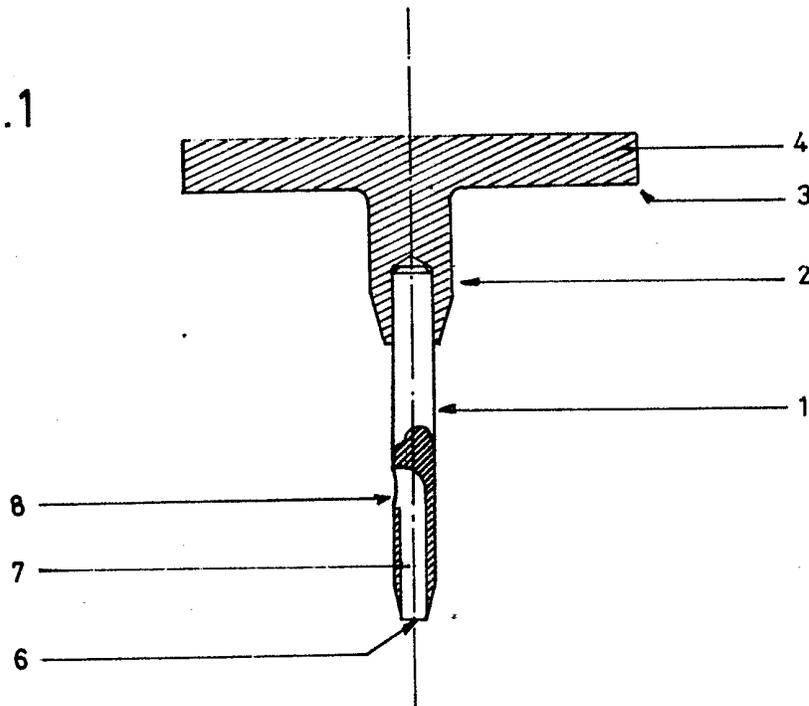
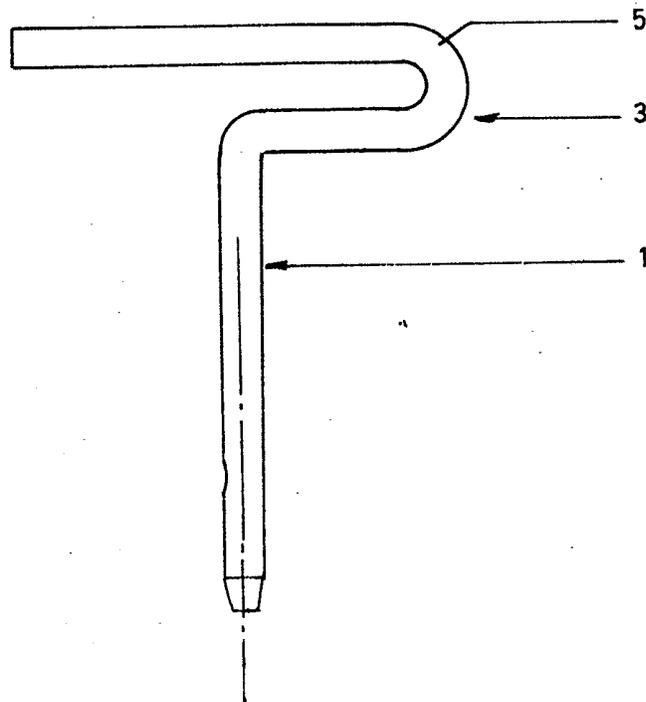


FIG.2



Par procuration de Monsieur André DIEU
CABINET METZ PATNI

FIG. 3

